

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DES EAUX DU POHER
Mairie de Landeleau

Séance du 7 mai 2026

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Comité syndical	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
08	08	08

Date de la convocation

Le 30 avril 2026

Date d'affichage

L'an deux mil vingt-six,
et le sept du mois de mai,
à 9h30, le Comité du SYNDICAT DES EAUX DU POHER,
légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie
de LANDELEAU, sous la présidence de M. Yvon COQUIL.

Présents pour :

Clédén-Poher : R. LE COËNT. A. LE GUEN (S).
Landeleau : Y. COQUIL. J. F. SARREAU.
Spézet : S. LE MOAL. N. COUTELLER.
Saint-Hernin : E. LE BIHAN. S. LE DUFF (S).

Absents titulaires : E. LE LOUARN. P.Y. QUILTU.

Objet de la Délibération

Élection du vice-président

- Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10 du CGCT,
- Vu la délibération n° 2026/03/02 du 7 mai 2026 du comité syndical fixant le nombre de vice-présidents à un,

Après que les délégués du syndicat, conformément à l'article 5211-10 susvisé, aient voté à scrutin secret, le dépouillement du vote a donné le résultat suivant pour M. Erwan LE BIHAN :

Nombre de bulletins : 8

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 8

Majorité absolue : 5

- **M. Erwan LE BIHAN est élu 1^{er} vice-président du syndicat des eaux du Poher.**

Pour extrait conforme,
M. le Président,
Yvon COQUIL.

